Monique BONNEFOUS

Objet: TR: Instruction Incitation PHEV Biosimilaires / Appel à Projet Expérimentation Incitation

Prescription Biosimilaires

Pièces jointes: Arrêté 03.08.18 Expérimentation Incitation prescription Biosimilaires Article 51.pdf; Instruction

Incitation PHEV Biosimilaires 19.02.18.pdf

Importance: Haute

De: ARS-OC-DOSA-GDR [mailto:ARS-OC-DOSA-GDR@ars.sante.fr]

Envoyé: mercredi 22 août 2018 12:23

Objet : Instruction Incitation PHEV Biosimilaires / Appel à Projet Expérimentation Incitation Prescription Biosimilaires

Importance: Haute

Madame, Messieurs les Directeurs Généraux, Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Vous trouverez ci-joint l'arrêté du 03 août 2018 relatif à l'expérimentation pour l'incitation à la prescription hospitalière de médicaments biologiques similaires délivrés en ville.

L'annexe II de cet arrêté constitue l'appel à projet relatif à cette expérimentation nationale et précise notamment que :

- Les établissements peuvent choisir de retenir un seul ou les deux groupes de médicaments pour participer à l'expérimentation (pour mémoire : groupe étanercept et/ou groupe insuline glargine),
- Tout type d'établissement de santé est potentiellement éligible à cette expérimentation : publics, privés, privés à but non lucratifs,
- Quarante établissements au maximum pourront participer à l'expérimentation à l'échelle nationale, il est proposé de retenir environ 16 CHU, 21 CH et 3 établissements privés,
- Les établissements intéressés sont invités à compléter le dossier de candidature (annexe 1 de l'annexe II) et à le retourner avant le 15 septembre 2018 à leur ARS.

Pour mémoire, ce dispositif expérimental renforcé avec un intéressement direct plus important des services hospitaliers pour certains établissements sélectionnés et le dispositif général d'intéressement de 20% pour les établissements ayant signé un CAQES ne peuvent pas être cumulés, voir mail d'information ci-dessous et instruction du 19 février 2018 ci-jointe.

Ainsi, nous remercions les établissements souhaitant soumettre leur candidature à cette expérimentation à adresser le dossier de candidature complété (annexe 1 de l'appel à projet) avant le 15 septembre 2018 à l'adresse mail : ars-oc-dosa-gdr@ars.sante.fr, avec copie ars-oc-art51@ars.sante.fr et dss-sd1c@sante.gouv.fr .

Le dossier de candidature, ainsi que l'ensemble des documents relatifs à cette expérimentation, sont disponibles sur le site internet du Ministère de la santé : http://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/parcours-des-patients-et-des-usagers/article-51-10918/article/appels-a-projets-nationaux.

Nous restons disponibles pour toutes questions complémentaires

Cordialement,

P/O Mathieu ROY

Responsable de l'Unité efficience Direction de l'offre de Soins | Pôle Soins Hospitaliers

Bénédicte STÉPHAN

Pharmacien

Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie | Pôle Soins Hospitaliers | Unité Efficience 04 67 07 22 52 | <u>benedicte.stephan@ars.sante.fr</u>

• • Agence Régionale de Santé Occitanie

De: ARS-OC-DOSA-GDR

Envoyé: mercredi 28 mars 2018 14:17

Objet: Instruction Incitation PHEV Biosimilaires

Importance: Haute

Mesdames, Messieurs les Directeurs Généraux,

Mesdames, Messieurs les Directeurs,

Veuillez trouver ci-joint pour information, l'instruction du 19 février 2018 relative à l'incitation à la prescription hospitalière de médicaments biologiques similaires, lorsqu'ils sont délivrés en ville.

Comme vous pourrez le constater, ce dispositif d'incitation qui concerne les groupes de médicaments « étanercept » et « insuline glargine », prévoit 2 mécanismes (mutuellement exclusifs) :

Un dispositif général d'intéressement de 20% pour tous les établissements ayant signé un CAQES

Pour bénéficier de ce dispositif général, les établissements ex-DG n'ont pas de démarche particulière à réaliser.

<u>Les établissements ex-OQN</u> doivent pour leur part, s'ils souhaitent bénéficier de ce dispositif, nous communiquer avant le 1^{er} juin 2018 la liste des prescripteurs ayant exercé exclusivement en leur sein au titre de l'année 2017 (chapitre d de l'annexe). Il s'agira des prescripteurs susceptibles de prescrire en PHEV les deux groupes de médicaments précités.

Ces informations sont attendues par retour de mail à l'adresse <u>ars-oc-dosa-gdr@ars.sante.fr</u> en remplissant le fichier Excel ci-joint (sous format XLSX) avant le 1^{er} juin 2018.

 Un dispositif expérimental, renforcé avec un intéressement direct plus important des services hospitaliers pour certains établissements sélectionnés

Ce dispositif expérimental repose sur l'article 51 de la LFSS 2018 et fera l'objet d'un cahier des charges dont la publication est prévue par le ministère au 1^{er} semestre 2018.

Nous vous invitons dès à présent à identifier en interne les services susceptibles d'être intéressés par la participation à une telle expérimentation (notamment services de rhumatologie, gastro-entérologie ou diabéto-endocrinologie).

L'ARS reviendra vers vous dès la publication du cahier des charges pour vous préciser les modalités de cette expérimentation et en particulier les critères de sélection des établissements et services.

Cordialement,

P/O Mathieu ROY

Responsable de l'Unité efficience Direction de l'offre de Soins | Pôle Soins Hospitaliers

Marielle GUERIT-AYNIE

Chargée de mission Médicament Direction de l'Offre de Soins et de l'autonomie | Unité efficience 04 67 07 22 45 | marielle.guerit@ars.sante.fr

• • Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc club du Millénaire | 1 025, rue Henri Becquerel | CS 30001 | 34067 Montpellier Cedex 2 www.ars.occitanie.sante.fr

Les ministères sociaux agissent pour un développement durable.